



St Ouen l'Aumône, le 17 janvier 2021.

A Madame la DASEN du Val d'Oise

**Objet : protocole sanitaire et organisation  
des écoles (restauration scolaire, études surveillées, horaires...)**

Madame la directrice académique,

Suite aux dernières annonces du Premier Ministre sur la restauration scolaire, les activités sportives pour les élèves et l'avancement du couvre-feu à 18h, nous souhaitons vous alerter sur plusieurs points.

Certains IEN communiquent sur le fait qu'ils ne fourniront pas d'attestation « études » pour les enseignants alors que d'autres IEN ont déjà transmis, fort heureusement, ces attestations aux collègues les demandant. Nous vous demandons de bien vouloir donner des consignes claires aux IEN sur ce point afin que nos collègues ne soient pas mis en difficulté pour regagner leur domicile.

Mme le Maire de Saint Leu la Forêt communique sur la demande unilatérale qu'elle vous a faite de modifier les horaires scolaires pour assurer une plus grande amplitude horaire sur le temps de midi (8h15/11h15 et 13h45/16h45). Les conseils d'école doivent se prononcer lundi ou mardi sur le sujet. Sans même parler du caractère inadmissible de la communication municipale (avant même que les personnels en soient informés et aient -a minima- donné leur avis...), comment pourraient s'organiser nos collègues qui ont des contraintes familiales par exemple ? Nous vous demandons de ne pas donner suite à cette demande municipale.

Dans cette même logique, les suggestions municipales de raccourcir le temps scolaire pour les élèves demi-pensionnaires comme d'utiliser des salles de classe pour la restauration des élèves ne sont pas plus acceptables. Les recommandations ministérielles n'envisagent à aucun moment cette possibilité.

Vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, soyez assurée, Madame la directrice académique, de me parfaite considération.

Vincent Sermet

Secrétaire départemental